

# COLLECTE DE VOS PNEUS USAGÉS EN DECHETERIES



Photo Michel Djaoui, Aliapur, DR

## DU 28 MARS AU 02 AVRIL 2022

### SONT ACCEPTÉS :

- les pneus déjantés de véhicules automobiles de particuliers, (véhicules de tourisme, camionnettes, 4×4,...).
- les pneus déjantés de véhicules 2 roues de particuliers (motos, scooters, cross...)

### SONT INTERDITS :

- les pneus provenant des professionnels
- les pneus de poids lourds
- les pneus de génie civil
- les pneus agraires et issus de l'ensilage

**Limité à 8 pneus  
par foyer**

Pour tout renseignement, merci de contacter le Syndicat du Val de Loir au 02.43.94.86.50.